

République Française  
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**de VIEUX-THANN**

Séance du 30 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 25/04/2025, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 21  
Nombre de membres votants : 18

**Présents (17)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (1)** : Mme Jacqueline INGOLD à M. Daniel NEFF Maire.

**Excusés (2)** : M. Jean-Louis BIHR, M. Paul MEYER.

**Absente (1)** : Mme Marie-Ange FINCK.

\*\*\*\*\*

A 19 heures et 00 minutes, **M. le Maire** :

- **salue** la presse ;
- **donne** lecture des procurations ;
- **informe** que le point 3 est retiré de l'ordre du jour
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
- **ouvre** la séance ;

- **1 - fixe l'ordre du jour** :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2025
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

3. CESSIION DE L'ANCIEN MAGASIN DE LA FILATURE « DUMERIL JAEGLE »

**VIE INSTITUTIONNELLE**

4. APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY EN VUE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2026 – ACCORD LOCAL

VIE ASSOCIATIVE

5. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE FOOT L'AS BLANC
6. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE VOLLEY
7. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CERCLE CULTUREL UNION SPORTIF (CCSU)
8. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE HANDBALL
9. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DU TENNIS LOISIRS
10. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION VITHA GYM
11. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE PETANQUE
12. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU VELO CLUB ETOILE 78 DE VIEUX-THANN
13. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE FOOT LOISIRS
14. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
15. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB VOSGIEN
16. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A LA MUSIQUE MUNICIPALE DE VIEUX-THANN
17. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN (COVT)
18. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU MILLE CLUB
19. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A LA CHORALE SAINTE-CECILE
20. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG
21. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'UNION NATIONALES DES COMBATTANTS (UNC)
22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PETANQUE CLUB

URBANISME – CONSTRUCTION – LOGEMENT - ACCESSIBILITE

23. APPROBATION D'UN PRET A USAGE GRATUIT DE PARCELLES COMMUNALES

SECURITE

24. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

25. APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE « LES PETITS FUTES »

26. DECISIONS

DIVERS

\*\*\*\*\*

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2025**

(Réf. DE\_2025\_43)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025 avec les modifications suivantes :

- *Achat de véhicules pompiers : « La municipalité s'insurge en précisant qu'il s'agit d'une décision collective de cette dernière, ce que confirme Mme Suzanne BARZAGLI » par : « Mme Estelle GUGNON s'insurge en précisant qu'il s'agit d'une décision prise collectivement en municipalité, ce que confirme Mme Suzanne BARZAGLI ».*

**POINT 2 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(Réf. DE\_2025\_44)

Le Conseil Municipal est invité à désigner le secrétaire de séance conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KLETHI en tant que secrétaire de séance.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** la désignation de M. Philippe KLETHI comme secrétaire de séance et comme secrétaire auxiliaire de séance Mme Amélie BOHN, Directrice Générale des Services, conformément aux articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POINT 3 : CESSION DE L'ANCIEN MAGASIN DE LA FILATURE « DUMERIL JAEGLE »**

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

**POINT 4 : APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY EN VUE DU PROCHAIN RENOUELEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2026 – ACCORD LOCAL**

(Réf. DE\_2025\_45)

M. le Maire explique qu'en vue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il est nécessaire de définir à nouveau la représentativité des communes membres au conseil communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC).

Par délibération successives du 25 mai 2013 (fusion des 2 communautés de communes), du 06 février 2016 (fusion des communes d'Aspach-le-Haut et Michelbach) et du 11 mai 2019 (mandat 2020/2026), un accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY a été validé à la majorité qualifiée des 17 puis 16 communes membres.

Malgré une baisse de la population de 240 habitants (population officielle 2022) et une stabilisation des règles en la matière, l'accord local peut être maintenu à 47 sièges pour le prochain mandat (2026 – 2032).

Il doit cependant faire l'objet d'une nouvelle approbation des 16 communes membres à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou l'inverse) au plus tard le 31 août 2025.

À défaut d'accord ou d'approbation dans les délais, le préfet constatera l'absence d'accord et fixera par arrêté le nombre et la répartition des sièges selon la règle de droit commun (34 sièges répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne auxquels s'ajoutent 4 sièges de droit soit 38 sièges).

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 05 avril 2025 de la Communauté de Communes de Thann-Cernay approuvant la proposition d'accord local,

**Considérant** la proposition d'accord local adressée par courrier du Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en date du 08 avril 2025.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- **approuve** l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour le prochain renouvellement des conseils municipaux comme suit :

Communes	Nombre de sièges
Aspach-le-Bas	2
Aspach-Michelbach	2
Bitschwiller-lès-Thann	2
Bourbach-le-Bas	1
Bourbach-le-Haut	1
Cernay	14
Leimbach	1
Rammersmatt	1
Roderen	1
Schweighouse-Thann	1
Steinbach	2
Thann	9
Uffholtz	2
<b>Vieux-Thann</b>	<b>4</b>
Wattwiller	2
Willer-sur-Thur	2
<b>Total</b>	<b>47</b>

**POINT 5 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE FOOT L'AS BLANC**

(Réf. DE\_2025\_46)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de foot L'AS BLANC une subvention de 5 000€ pour 2025 (4 950€ en 2024).

*M. Bernard FOHR souligne que le compte rendu relatif à la vie associative n'a pas encore été transmis. De ce fait, Mme Brigitte SCHMITT demande si les montants accordés sont liés à l'application de règles spécifiques. M. René GERBER répond que c'est le règlement qui a été voté par le Conseil municipal qui est mis en œuvre. En dehors de ce document, il n'existe pas de règles spécifiques appliquées par la collectivité. Mme Suzanne BARZAGLI ajoute que les demandes de subventions ont été arrondies au supérieur.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;

- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 6 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE VOLLEY**

(Réf. DE\_2025\_47)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de Volley une subvention de 1 550€ pour 2025 (1 530€ en 2024).

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 7 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CERCLE CULTUREL UNION SPORTIF (CCSU)**

(Réf. DE\_2025\_48)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association du CCSU une subvention de 6 800€ pour 2025 (6 530€ en 2024) qui se décompose de la manière suivante :

- 2 500€ de participation aux charges de la salle (*tarif fixe*) : ladite subvention faisait l'objet d'une délibération de 1998, encore en francs à l'époque, convertie et arrondie désormais en euros.
- 4 300€ de subvention annuelle (*tarif variable chaque année en fonction de l'examen du dossier et du respect des critères énoncés dans la délibération du 25/04/2018*).

*Ne participent pas au vote M. Philippe KLETHI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER et Mme Salomé DIETRICH.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 8 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE HANDBALL**

(Réf. DE\_2025\_49)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de Handball une subvention de 2 500€ pour 2025 (2 125€ en 2024).

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 9 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DU TENNIS LOISIRS**

(Réf. DE\_2025\_50)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention de l'association du Tennis Loisirs à 600€ pour 2025.

*M. Daniel NEFF, Maire, ne participe pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 10 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION VITHA GYM**

(Réf. DE\_2025\_51)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention de l'association Vitha Gym à 450€ pour 2025.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 11: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE PÉTANQUE**

(Réf. DE\_2025\_52)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de Pétanque une subvention de 900€ pour 2025 (850€ en 2024).

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 12: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU VELO CLUB ÉTOILE 78 DE VIEUX-THANN**

(Réf. DE\_2025\_53)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention de l'association Etoile 78 à 400€ pour 2025.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 13: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE FOOT LOISIRS**

(Réf. DE\_2025\_54)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de Foot Loisirs une subvention de 300€ pour 2025 (340€ en 2024).

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 14: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

(Réf. DE\_2025\_55)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de l'amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de 2 000€ pour 2025 (1 955€ en 2024).

*Mme Jacqueline INGOLD et Mme Salomé DIETRICH ne participent pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 15: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB VOSGIEN**

(Réf. DE\_2025\_56)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention de l'association du Club Vosgien à 400€ pour 2025.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 16: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À LA MUSIQUE MUNICIPALE DE VIEUX-THANN**

(Réf. DE\_2025\_57)

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention de la Musique Municipale de Vieux-Thann à 2 500€ pour 2025.

*Mme Marie-Brigitte WERMELINGER ne participe pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 17: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN (COVT)**

*(Réf. DE\_2025\_58)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention du Club Ornithologique de Vieux-Thann à 400€ pour 2025.

*M. Jean-Bernard MULLER ne participe pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 18: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU MILLE CLUB**

*(Réf. DE\_2025\_59)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour maintenir la subvention de l'association du Mille Club à 850€ pour 2025.

*M. Jean-Bernard MULLER ne participe pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 19: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À LA CHORALE SAINTE CECILE**

*(Réf. DE\_2025\_60)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association de la Chorale Sainte-Cécile une subvention de 550€ pour 2025 (510€ en 2024).

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 20: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG**

*(Réf. DE\_2025\_61)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'association des Donneurs de Sang une subvention de 650€ pour 2025 (600€ en 2024).

*M. Philippe KLETHI et Mme Salomé DIETRICH ne participent pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dite** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 21: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)***(Réf. DE\_2025\_62)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que la commission « Vie Associative » du 16 avril 2025 s'accorde unanimement pour attribuer à l'Union Nationale des Combattants une subvention de 600€ pour 2025 (555€ en 2024).

*M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH et Mme Salomé DIETRICH ne participent pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prélevés du budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 22: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PÉTANQUE CLUB***(Réf. DE\_2025\_63)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que par délibération prise en date du 10 juin 2020, la commune propriétaire d'un garage rue Clément Kolb a décidé de louer ce bien à l'association « Pétanque de la Thur VIEUX-THANN », qui a accepté celui-ci en l'état.

Un bail a formalisé cette cession, consenti pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 1 an.

Le montant demandé s'élève aujourd'hui à 654,-€.

Ce bien relève du domaine privé de la collectivité.

A l'instar de ce qui est fait depuis la location du garage de la commune à l'association, la collectivité rembourse le montant du loyer versé, en lui allouant une subvention exceptionnelle de fonctionnement.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **attribue** la subvention visée plus haut ;
- **dit** que les crédits seront prévus au budget primitif principal 2025, chapitre 011, article 6574.

**POINT 23: APPROBATION D'UN PRET A USAGE GRATUIT DE PARCELLES COMMUNALES***(Réf. DE\_2025\_64)*

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de prêt à usage à titre gracieux pour les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Contenance	Nature
10	77	DORFMATTEN	95,81	
10	78	DORFMATTEN	8,09	
10	82	DORFMATTEN	4,92	
10	83	DORFMATTEN	16,53	
10	84	DORFMATTEN	4,26	
10	85	DORFMATTEN	6,56	
10	86	DORFMATTEN	6,76	
10	87	DORFMATTEN	7,03	
10	88	DORFMATTEN	3,23	
10	89	DORFMATTEN	6,19	
10	90	DORFMATTEN	3,63	
10	91	DORFMATTEN	19,02	

10	92	DORFMATTEN	4,26	
10	93	DORFMATTEN	8,42	
10	94	DORFMATTEN	13,94	
10	95	DORFMATTEN	7,12	
10	96	DORFMATTEN	13,54	
10	512	DORFMATTEN	54,98	
10	105	DORFMATTEN	17,26	
10	106	DORFMATTEN	9,62	
10	249	DORFMATTEN	46,71	
10	592	DORFMATTEN	22.87	
10	593	DORFMATTEN	3.60	
10	594	DORFMATTEN	9.23	
TOTAL			393.58	

Ces parcelles serviront à un agriculteur, ce qui permet à la collectivité de ne pas procéder elle-même à l'entretien desdites parcelles.

*À une question de Mme Brigitte Schmitt demandant s'il s'agira uniquement de travaux de fauche, M. Rodolphe Kirsch répond par l'affirmative, en raison de la présence d'une zone de captage ne permettant pas la réalisation d'autres activités agricoles. Ce que confirme M. René Gerber.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** un prêt à usage gratuit des parcelles cités ci-dessus ;
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt.

**POINT 24: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE**

*(Réf. DE\_2025\_65)*

M. Rodolphe KIRSCH, Adjoint explique que l'association de prévention routière, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association de prévention routière participe quotidiennement à la lutte contre l'insécurité routière auprès de tous les usagers de la route. L'association mène de nombreuses animations de sensibilisation auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public pour les rendre acteurs de leur sécurité et celle de tous par leur comportement.

Afin d'assurer la pérennité de leurs animations et de leur évolution pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité et valoriser l'implication de l'association dans les divers projets de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200€.

*M. Rodolphe KIRSCH fait appel aux élu(e)s volontaires pour participer et aider les agents lors de la journée du 04 juin 2025.*

*M. le Maire confirme à M. Rodolphe KIRSCH qu'il réalisera comme à l'accoutumée le discours d'entrée.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **autorise** le versement d'une subvention de 200 € au profit de l'association de prévention routière.

**POINT 25: APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE « LES PETITS FUTES »**

(Réf. DE\_2025\_66)

Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, Adjointe explique que le règlement a pour vocation de préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations de chacun pour le bon fonctionnement sur le temps périscolaire et les vacances scolaires.

Le présent règlement acte les modifications suivantes :

- Ajout de l'accueil du matin de 7h 30 à 7h 50 aux écoles Sapinette et Coccinelles par les ATSEM
- Rectification de l'horaire d'ouverture lors des vacances scolaires 7h30 à 18h30 au lieu de 7h45 à 18h30.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **valide** le règlement intérieur.

**POINT 26 : DECISIONS**

Le Conseil municipal **prend acte des décisions** suivantes prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil municipal **en date du 10 juin 2020**, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Décision n°11/25 portant attribution du marché relatif à la « Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés » à la société TOTAL ENERGIES – 2 bis rue Louis Armand – 75015 PARIS pour un montant de 121 454 €HTVA.
- Décision n°12/25 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble Section 15 n°683 – 54 route de Mulhouse – 68800 VIEUX-THANN
- Décision n°13/25 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble Section 14 n°86 – 68 route de Mulhouse – 68800 VIEUX-THANN
- Décision n°14/25 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble Section 01 n°562 – 35 rue Charles de Gaulle – 68800 VIEUX-THANN

**INFORMATIONS DIVERSES**

- *Permanence retraite : à une question de Mme Salomé DIETRICH demandant si la commune effectue des permanences retraite, Mme Estelle GUGNON répond par la négative. En revanche, France service accompagne les personnes pour constituer le dossier retraite. Par ailleurs, Mme Estelle GUGNON apporte son soutien aux personnes inscrites au CCAS.*
- *Démission Virginie HAGENMULLER : Mme Brigitte SCHMITT se questionnant sur l'absence de Mme Virginie HAGENMULLER conseillère municipale, M. le Maire lui précise que cette dernière a démissionné début février et qu'il comptait en informer le Conseil Municipal en présente séance. En effet, il attendait que la préfecture ait validé les éléments.*
- *Canaux de communication : Mme Brigitte SCHMITT souhaite que M. le Maire communique à l'ensemble des conseillers municipaux la règle à appliquer quant aux demandes des conseillers municipaux. Le Maire ne se positionnant pas elle annonce aux conseillers municipaux qu'elle a été destinataire d'un courriel demandant à ce que la Directrice Générale des Services copie au Maire donne son aval sur les demandes des conseillers municipaux. Elle transmet l'information afin que l'ensemble des conseillers ne fassent pas la même « erreur » qu'elle. Elle reste surprise de la réception d'un tel mail plutôt qu'un rappel oral car il*

*s'agissait d'une demande ne comportant que des statistiques générales et sa demande ne devrait normalement pas générer de travail supplémentaire aux agents municipaux. Mme Suzanne BARZAGLI ajoute qu'un conseiller municipal est en droit de disposer, auprès des services, de tous les éléments nécessaires pour exercer son rôle. Il en est de même d'un citoyen qui lui aussi doit pouvoir avoir accès à ce type d'informations.*

*M. le Maire se questionne sur les intérêts et la période relative à cette demande. Mme Brigitte SCHMITT dément : elle demande régulièrement des statistiques lors de séances du Conseil Municipal sans avoir de retour. M. René GERBER explique que ce n'est pas le fond qui pose problème mais la forme : il aurait par exemple été judicieux de créer une commission pour réaliser des prospectives. Il n'est pas cependant possible d'aller en direct auprès des agents communaux. M. Rodolphe KIRSCH s'agace car cette réaction est, pour lui, liée à sa candidature aux prochaines élections municipales. M. Bernard FOHR conclut le débat en exprimant à Mme Brigitte SCHMITT son ressenti : la communication n'est pas dans l'adn de la municipalité actuelle.*

- *Fermeture de la classe de toute petite section (TPS) à l'école maternelle « les Coccinelles » : Mme Marie-Brigitte WERMELINGER porte à la connaissance des conseillers municipaux la décision de fermeture de la toute petite section à l'école maternelle « Les Coccinelles » dû au contexte socio-culturel. En effet, le passage au CP fait apparaître des défaillances dans l'apprentissage (voir annexe relative au bilan d'accueil). Par ailleurs, cette classe ne rentre pas dans les effectifs de l'éducation nationale. Mme Brigitte SCHMITT trouve dommageable que le système actuel ne fonctionne pas. En effet, accueillir une toute petite section est souvent un gage de réussite scolaire. Il existe même des partenariats comme à la ville de RIXHEIM. Mme Brigitte SCHMITT remercie l'élue au scolaire et périscolaire pour la transmission de ces informations et de ces statistiques nécessaires aux conseillers municipaux.*

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
30 AVRIL 2025

Numéro d'ordre	Objet
DE_2025_43	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2025
DE_2025_44	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
DE_2025_45	APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY EN VUE DU PROCHAIN RENOUELEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2026 – ACCORD LOCAL
DE_2025_46	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE FOOT L'AS BLANC
DE_2025_47	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE VOLLEY
DE_2025_48	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CERCLE CULTUREL UNION SPORTIF (CCSU)
DE_2025_49	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE HANDBALL
DE_2025_50	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE TENNIS LOISIRS
DE_2025_51	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION VITHA GYM
DE_2025_52	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE PETANQUE
DE_2025_53	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU VELO CLUB ETOILE 78 DE VIEUX-THANN
DE_2025_54	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE FOOT LOISIRS
DE_2025_55	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
DE_2025_56	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB VOSGIEN
DE_2025_57	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A LA MUSIQUE MUNICIPALE DE VIEUX-THANN
DE_2025_58	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CLUB ORNITHOLOGIQUE DE VIEUX-THANN (COVT)
DE_2025_59	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU MILLE CLUB
DE_2025_60	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A LA CHORALE SAINTE CECILE
DE_2025_61	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG
DE_2025_62	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'UNION NATIONALES DES COMBATTANTS (UNC)
DE_2025_63	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PETANQUE CLUB
DE_2025_64	APPROBATION D'UN PRET A USAGE GRATUIT DE PARCELLES COMMUNALES
DE_2025_65	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE
DE_2025_66	APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE « LES PETITS FUTES »

Liste des membres présents lors de la séance :

*M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.*

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 25 juin 2025.

*Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 heures 40 minutes.*

LE SECRETAIRE DE SEANCE

PHILIPPE KLETHI

\*\*\*\*\*

L'AUXILIAIRE DE SEANCE

AMELIE BOHN

LE MAIRE

DANIEL NEFF

